



Les Brèves du conseil municipal du 04 avril 2019

**Le conseil municipal, réuni en date du 04 avril 2019, a délibéré.
Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.**

1) Compte administratif 2018

Le conseil municipal a approuvé le compte administratif de l'année 2018. Ce compte est le reflet de toutes les dépenses et recettes effectuées dans l'année civile, cumulées avec le résultat des années précédentes. Le résultat global laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 842 117 € à affecter en recettes de fonctionnement et d'investissement dans le cadre du budget primitif 2019 et un excédent d'investissement de 5 727 795 €, reporté en recettes d'investissement au budget 2019.

2) Budget primitif 2019

a/ Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Le conseil municipal a décidé de ne **pas augmenter les taux d'imposition**, et ce pour la 6^{ème} année consécutive.

- taxe d'habitation : **7.39 %**
 - taxe foncière sur le bâti : **7.99 %**
 - taxe foncière sur le non bâti : **35.21 %**
- } Ces 3 taxes rapporteront 548 506 € à la commune.

b/ Subventions aux associations

Un montant forfaitaire de 20 357 € et une enveloppe de 1 200 € sont accordés pour les subventions aux associations, dont 19 935 € aux associations de Volgelsheim et une enveloppe de 22 000 € est également votée pour les associations sportives de la commune.

Les conseillers ont décidé de verser 9 200 € de subventions exceptionnelles : une subvention de 7 000 € à la société de Quilles pour des travaux dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (aménagement des sanitaires), une subvention de 2 000 € au CAVO pour la célébration de son 20^{ème} anniversaire et une subvention de 200 € à Liberty Planet pour du cinéma en plein air.

c/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2019 qui se présente en équilibre en fonctionnement mais en excédent de recettes en investissement :

- <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	2 971 000 €	Recettes	2 971 000 €
- <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	5 130 000 €	Recettes	7 215 000 €

Les principales opérations retenues pour le budget 2019 sont les suivantes :

- travaux de rénovation de l'Ecole Primaire Charles PERRAULT : 1 600 000 € + 62 000 € équipement informatique + 47 000 € mobilier
- travaux de rénovation du bâtiment du complexe sportif (sécurité et accessibilité) : 1 000 000 €
- cheminement piéton rue de la gare : 560 000 €
- cheminement piéton Girandière / ZAE du château d'eau : 200 000 €
- accessibilité intérieure et extérieure aux bâtiments publics : 191 000 €
- installations de voirie : 150 000 €
- remplacement de luminaires : 130 000 €
- remboursement emprunt de la salle des fêtes : 103 674 € (82 150 € en capital et 21 124 € en intérêts)
- installations, matériel et outillage technique : 72 500 €
- matériel roulant (tracteur, jumper,...) : 60 200 €

3) Mess : prix de vente

Ayant enfin un contact sérieux pour le mess depuis sa mise en vente en 2002, les conseillers ont fixé le prix de vente du bâtiment à rénover, sur la base de l'avis des domaines, à 535 000 €.

4) Remplacement du câble électrique HTA rue de Lorraine / Allée des Sports

Pendant les travaux de remplacement effectués par l'entreprise STARTER TP, l'Allée des Sports devrait être barrée entre le 6 et 19 avril pour la partie à proximité du collège et du COSEC et entre le 23 avril et le 03 mai pour le 2^{ème} tronçon.

5) Cheminement Personnes à Mobilité Réduite rue de la Gare

Un nouveau plan de financement a été établi pour ce projet de 565 400 € avec l'ajout des travaux suivants :

- remplacement des coussins berlinois par l'aménagement de 2 plateaux
- aménagement du bas-côté entre la rue de la Paix et la limite de l'agglomération

Le projet d'aménagement avait été établi par le bureau d'étude pour un montant initial de 479 453 € TTC. Les conseillers municipaux ont approuvé l'avenant aux honoraires du bureau d'études de 10 246 € TTC.

6) Cheminement Personnes à Mobilité Réduite de la Girandière à la ZAE du château d'eau : conclusion des essais et consultation pour le choix d'un maître d'œuvre

Les essais de mise en place d'un sens unique rue des Appelés ont été positifs (4 avis réceptionnés favorables). Les conseillers ont approuvé la mise en place du sens unique : il va permettre d'élargir le trottoir (pour le cheminement PMR), mais nécessitera quand même l'installation d'obstacles pour améliorer la perception du sens unique. Les aménagements actuels seront prolongés jusqu'à la réalisation des travaux. Le conseil municipal a décidé de missionner un bureau d'études pour réaliser un levé topographique et une mission de maîtrise d'œuvre.

7) Fusion du syndicat mixte du Quatelbach Canal Vauban avec le Syndicat Intercommunal du Muhlbach, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Giessen et le Syndicat Intercommunal de la Blind et du Canal de Widensolen.

Les conseillers ont approuvé le projet de fusion avec la création du syndicat mixte des cours d'eau et canaux de la Plaine du Rhin.



8) Ateliers : remplacement du micro-tracteur

Au vu des nombreuses pannes, le remplacement du micro-tracteur acheté en 1991 s'avère nécessaire. Après consultation d'entreprises, le choix s'est porté pour l'achat d'un micro-tracteur de marque John DEERE aux établissements HAAG SAS pour un montant de 36 000 € TTC.

9) Cimetière : adjonction de 4 cases sur le columbarium

La commune a installé en 2016 deux columbariums de 10 cases. Pour combler les espaces libres, 4 cubes monoblocs seront rajoutés dans le même matériau. Le montant total des travaux s'élève à 6 450 € TTC.



10) Essais de circulation rue des Glycines / rue de Lorraine : résultat et aménagement

Après enquête, il s'avère que l'aménagement de sécurité mis en place est relativement respecté et apprécié des usagers. Ainsi, les bordures d'essai seront remplacées par une signalisation au sol en peinture complétée, par la pose de 4 potelets en mémoire de forme. L'opération sera réalisée par l'entreprise PONTIGGIA pour un montant de 2 428 € TTC.

11) Plaine de jeux : ouverture avant Pâques, le samedi 06 avril

L'ouverture de la Plaine de Jeux se fait traditionnellement le vendredi saint. Cette année, l'ouverture a été avancée au samedi 06 avril, date de début des vacances scolaires puisque le vendredi saint n'est que le 19 avril, à la fin des congés. Le poste du responsable de l'ouverture et de la fermeture de la plaine de jeux a été modifié en conséquence par les conseillers.

INFORMATIONS / MANIFESTATIONS

Installation d'une déchèterie mobile par la ComCom du Pays Rhin-Brisach

Pour désengorger la déchèterie de Biesheim, la Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach propose à ses usagers le service supplémentaire d'une déchèterie mobile, ouverte chaque samedi en itinérance, sur les communes de Volgelsheim, Algolsheim et Kunheim.

L'accès aux usagers sera ouvert de **9h à 12h puis de 14h à 18h les samedis 13 avril, 04 mai, 25 mai et 15 juin** à Volgelsheim, sur le site suivant : espace vert à l'intersection de la rue de Lorraine et la rue d'Alsace (voir plan).



La présentation du badge ou de la carte de déchèterie au gardien du site est obligatoire avant le dépôt des déchets. Un sens unique de circulation sera imposé.

Les déchets pouvant être apportés sur le site sont : carton, bois, métaux, incinérables et ultimes (Déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique).

Les conteneurs seront installés le matin et évacués en fin de journée.

Point d'Apport Volontaire à la cité EDF

Mise en service d'un nouveau Point d'Apport Volontaire dans le cadre de l'aménagement du Lotissement les Énergies sur la place Pierre Curie (anciennement cité EDF), comprenant des containers enterrés Multi-matériaux et verre.



Permanence du Maire

La prochaine permanence du Maire, Philippe MAS, se tiendra le **lundi 15 avril à 17h** à la mairie.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) - Réunion publique

Règlement / plan de zonage pour les communes de Biesheim / Kunheim/Neuf-Brisach et Volgelsheim - **lundi 15 avril à 19h à la salle des fêtes de Kunheim.**

Le règlement et le plan de zonage (règlement graphique) définissent les zones constructibles et non-constructibles ainsi que les règles applicables à chaque zone.

Travaux effectués par SNCF Réseau

Le mur de soutènement le long du quai de l'autre côté de la gare fait l'objet de travaux, depuis le 1^{er} avril et ce, jusqu'au 10 mai. Afin d'assurer la sécurité du chantier, l'accès au quai ainsi que la circulation piétonne et de tout véhicule sur le chemin, de la rue de la Libération au collège, sont interdits pendant la durée des travaux.

Inscriptions dans les écoles maternelles

Ecole maternelle Charles PERRAULT : les parents peuvent contacter la directrice Mme EGGEMANN-TAISNE au 03 89 72 53 84 pour convenir d'un rendez-vous pour l'inscription.

Ecole maternelle bilingue Alexandre DUMAS : les parents peuvent contacter directement le directeur M. Alexandre GEYER au 03 89 72 53 84.

Participation du public sur le projet de programme régional de la forêt et du bois 2018-2027 de la région Grand Est

Une participation du public par voie électronique est organisée afin de recueillir ses observations et propositions sur le projet de programme régional de la forêt et du bois. La participation aura lieu du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2019 inclus. Le dossier pourra être consulté sur le site internet :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Projet-de-PRFB>. Les observations et propositions pourront être transmises soit en utilisant le formulaire sur le site internet ou par voie postale à l'adresse Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – Service régional de la forêt et du bois – 76 avenue André Malraux – 57046 METZ Cedex.



Exposition-vente internationale d'orchidées du vendredi 19 au lundi 22 avril 2019 de 10h à 18h à la salle des fêtes

Exposition et vente d'orchidées. Entrée 3 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

Marché aux puces dimanche 28 avril 2019

La commune de Volgelsheim et les Scouts et Guides de France (SGDF) organisent le 6ème marché aux puces dans les rues du village (rues des Vosges, du Sapin, du Mélèze, du Cèdre, du Chêne, de Ruffiac, d'Antagnac, du Lot, de la Garonne et Place du 5 Février).

Stand de 5 mètres, emplacement du véhicule compris :

13€ l'emplacement + 5€ de caution "propreté"

20€ l'emplacement + 5€ de caution "propreté" pour les professionnels.

Demande d'inscription à retourner en Mairie, dans l'urne située à l'accueil, sous enveloppe fermée au nom de SGDF ou à SGDF chez Isabelle MOUNIER 48, rue Principale 68320 WIDENSOLEN, avec le règlement par chèques à établir à l'ordre de SGDF (**2 chèques séparés : un pour caution, l'autre pour emplacement**), ainsi qu'une copie de votre carte d'identité.

Installation à partir de 5h, au-delà de 7h l'accès en voiture ne sera plus possible.

Pour inscriptions et plus de renseignements, contactez Mme MOUNIER au 06 21 15 10 24 ou par mail colmar5.volg.sgdf@icloud.com

Plus d'infos et bulletin d'inscription disponible sur le site www.volgelsheim.fr rubrique actualités.



Journée citoyenne Samedi 25 Mai 2019 de 9h à 13h suivie d'un repas pris en commun

Toute la population est invitée à participer à cette journée citoyenne. 16 ateliers sont proposés, essentiellement des ateliers peinture, mais aussi des plantations ou des décorations à fabriquer par les enfants ... Vous n'avez pas besoin de compétences

particulières, il y en a pour tous les âges et tous les goûts. Renseignements et inscriptions en mairie ou sur le site internet de la commune www.volgelsheim.fr



Opération Un carré pour la Biodiversité

La préservation de la biodiversité est un enjeu majeur. L'opération « Un carré pour la biodiversité », labellisée et d'envergure nationale, consiste à délimiter une surface, parmi les espaces verts, pour observer l'évolution de son état naturel, en intervenant le moins possible. Elle peut être mise en œuvre dans une Collectivité, un établissement scolaire, une entreprise ou chez les particuliers possédant un jardin. **La commune de Volgelsheim a ainsi délimité un carré de 720 m², chemin de la Kruttenau.**

Les dispositions suivantes doivent être respectées :

- ne pas tondre mais faucher une fois par an, après le 31 août
- ramasser la végétation après la fauche
- ne pas ajouter d'intrants sur le carré (ni engrais ni pesticides)
- ne pas arroser
- ne pas utiliser de semences (comme par exemple les graines de prairies fleuries).

La structure volontaire signe une charte en s'engageant à respecter ces dispositions, durant une période d'un an au minimum. Elle est libre de choisir l'emplacement et la surface de son carré ou de l'emplacement dédié (même s'il ne représente pas un carré au sens géométrique).

Des informations et la charte sont également disponibles sur le site internet dédié : <https://uncarrepourlabiodiversite.jimdo.com/>.

